

Distribution limitée

WHC-06/30.COM/12

Paris, 5 juillet 2006

Original: anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Trentième session**

**Vilnius, Lituanie  
8-16 juillet 2006**

**Point 12 de l'ordre du jour provisoire : Indicateurs de performance pour le patrimoine mondial**

**RESUME**

Dans le cadre de sa décision **29 COM 12**, le Comité du patrimoine mondial a demandé que "le Directeur du Centre du patrimoine mondial présente un cadre global de gestion axée sur les résultats (GAR/RBM), comprenant les Programmes Thématiques, et qu'il développe les indicateurs de performance correspondants, afin que ceux-ci soient examinés par le Comité dans le cadre de sa 30e session (Vilnius, 2006) »

**Projet de décision: 30 COM 12, voir le point III**

Ce document doit être lu en conjonction avec le document *WHC-06/30.COM/INF. 12*

## **I. Rappel du contexte: création des programmes thématiques et régionaux du patrimoine mondial.**

1. Les quatre programmes thématiques suivants ont été adoptés par le Comité, lors de sa 25e session (Helsinki, 2001)
  - a) Sauvegarde et développement des villes;
  - b) Forêts ;
  - c) Tourisme durable ; et
  - d) Sauvegarde de l'architecture en terre
2. Lorsqu'il a approuvé ces quatre programmes thématiques, le Comité a insisté sur la nécessité de relier les travaux des programmes avec les exigences liées aux priorités décidées par ce même Comité, en ce qui concerne la Stratégie globale et en prenant en compte les conséquences liées à la présentation de rapports périodiques pour les différentes régions. La mise en place des programmes thématiques est donc liée aux programmes régionaux, approuvée par le Comité lors de sa 27e session (UNESCO, 2003).
3. De plus, le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 26e session (Budapest, 2002) a invité le Directeur général à "développer de nouveaux programmes régionaux, basés sur les besoins clairement identifiés par les rapports régionaux, dans le but d'atteindre les nouveaux Objectifs Stratégiques, soumettre ces programmes aux délibérations et à l'approbation de la 27e session du Comité (UNESCO, 2003), et proposer des actions concrètes ainsi qu'un calendrier pour leurs mises en œuvre." (décision **26 COM 17B**). Des propositions de nouveaux programmes régionaux ont donc été soumises au Comité et adoptées lors de sa 27e session. Ces programmes régionaux sont réalisés dans le cadre du suivi des rapports périodiques dans toutes les régions.
4. Lors de sa 27e session, le Comité a aussi demandé au Centre du patrimoine mondial d'établir des indicateurs de performance afin de mesurer l'efficacité des programmes régionaux et thématiques, ceux-ci seront examinés par le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 28e session (Suzhou, 2004). Un certain nombre d'idées visant à définir des indicateurs et des cibles ont été extraits du document *WHC-03/27.COM/INF.20A* et ont été présentés dans le document *WHC-04/28.COM/18*.
5. Bien que les programmes thématiques soient structurés sur la base des quatre Objectifs Stratégiques, chaque programme a sa propre spécificité, ainsi que sa propre gamme d'activités. De plus, les programmes thématiques ont considérablement évolué et leurs activités actuelles ont dépassé les objectifs fixés à leur commencement en 2003. Lors de sa 29e session (Durban, 2005), le Comité a adopté deux nouveaux programmes: le programme marin du patrimoine mondial , et le programme du patrimoine mondial pour les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID, en anglais SIDS), ces deux programmes faisant partie des programmes thématiques du Centre du patrimoine mondial. Ces deux programmes sont présentés en premier.

6. Dans le cadre de sa décision **29 COM 12**, le Comité a, en outre, demandé que "le Directeur du Centre du patrimoine mondial présente un cadre global de gestion axée sur les résultats (GAR), comprenant les programmes thématiques, et qu'il développe les indicateurs de performance correspondants, afin que ceux-ci soient examinés par le Comité dans le cadre de sa 30e session (Vilnius, 2006)."
7. Prenant en compte ces dernières évolutions, les indicateurs de performance de ces programmes thématiques sont réalisés de façon pragmatique prenant en considération les contraintes humaines et financières actuelles, ainsi que les nouvelles orientations de ces programmes. Ils ont été affinés en utilisant la méthodologie de la gestion axée sur les résultats.

## **II. Indicateurs de performance des programmes du patrimoine mondial**

### **A. Indicateurs de performance du programme marin du patrimoine mondial**

#### **Vision et mission du programme marin**

*La vision à vingt ans:* Toutes les zones maritimes ayant une "valeur universelle exceptionnelle" seront inscrites au patrimoine mondial, elles connaîtront ainsi une meilleure protection de la biodiversité maritime. Tous les biens du patrimoine mondial maritime seront des modèles exemplaires d'efficacité et de gestion axée sur les résultats, leur action bénéficiera aux communautés côtières du monde entier.

*La mission:* La mission du programme marin du patrimoine mondial est de sauvegarder le patrimoine marin mondial, tant naturel que culturel, en aidant les Etats parties dans la procédure de proposition d'inscription des biens marins, et en gérant efficacement ces sites. Ces actions assureront la pérennité de ces remarquables zones marines qui se développeront pour les générations futures.

**1er objectif: Accroître la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial, en remplissant le vide laissé jusqu'alors, sur les sites proposés à l'inscription pour leur valeur marine**

Actions entreprises:

- Promotion active des propositions d'inscription marine auprès des Etats parties et des organisations partenaires, avec un intérêt particulier pour les régions sous représentées, y compris les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID)
- Utilisation innovante de la *Convention du patrimoine mondial* pour promouvoir à une grande échelle la conservation des sites maritimes, par exemple, en encourageant des propositions d'inscription en série et transfrontalières.
- Aide à bon escient dans le processus de proposition d'inscription
- Aide à la recherche de partenaires susceptibles d'aider à la préparation de la proposition d'inscription

- Coordination et collaboration avec les unités régionales du Centre du patrimoine mondial

#### Résultats:

- Les zones marines ayant une "valeur universelle exceptionnelle" sont mieux protégées grâce à l'intérêt international qui leur est porté, et grâce à une collaboration ayant pour but leur conservation, collaboration potentialisée par la procédure de proposition puis l'acquisition du statut de patrimoine mondial
- Des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie globale du patrimoine mondial, visant à une Liste équilibrée et crédible du patrimoine mondial, en inscrivant des sites issus de catégories (marine) ou de régions (Pacifique, Caraïbes, Arctique) sous-représentées.

#### Indicateurs de performance:

- Nombre de sites marins sur les Listes indicatives soumises au Centre du patrimoine mondial
- Nombre de nouveaux sites marins proposés à l'inscription au patrimoine mondial
- Nombre de groupes d'étude réunis/de consultations tenues
- Développement d'une documentation de supervision

#### Repères:

- Dix nouveaux sites marins sur la Liste indicative, soumise en Centre du patrimoine mondial en 2010
- Cinq nouveaux sites du patrimoine mondial marin, sites en série et/ou transfrontaliers, proposés à l'inscription pour 2010, quatre d'entre eux dans des régions sous-représentées telles que les Caraïbes et le Pacifique
- Cinq autres sites marins/côtiers et/ou mixtes proposés à l'inscription pour 2010, au moins quatre d'entre eux dans des régions sous-représentées telles que les Caraïbes et le Pacifique
- Cinq groupes de travail régionaux ou subrégionaux organisés ou des rencontres tenues afin de promouvoir de nouvelles propositions d'inscription et d'encadrer le processus de proposition d'inscription.

### **2e objectif : Accroître la conservation des sites marins inscrits et des sites proposés à l'inscription au patrimoine mondial au moyen du développement de partenariats stratégiques**

#### Actions entreprises:

- Activités visant à accroître la visibilité et la connaissance de la *Convention du patrimoine mondial* en tant qu'outil de conservation marine
- Collaboration avec le programme de tourisme du patrimoine mondial à propos de projets touristiques communs sur des sites marins
- Développement d'activités et de projets communs avec d'autres entités de l'UNESCO (IOC, MAB, CSI), des organisations partenaires et des Etats parties
- Contacts avec l'industrie de la pêche, le tourisme, les industries pétrolières et gazières afin que celles-ci aient une plus grande conscience de notre existence, et nous apportent de l'aide pour la conservation des sites marins du patrimoine mondial.

#### Résultats:

- Meilleure conservation des sites marins du patrimoine mondial grâce à une plus grande prise de conscience des partenaires de l'importance des biens du patrimoine mondial et une aide accrue de leur part pour leur conservation
- La *Convention du patrimoine mondial* est reconnue comme un partenaire crédible de la conservation marine

#### Indicateurs de performance:

- Nombre de réunions / de consultations organisées
- Nombre de partenariats mis en oeuvre
- Nombre de protocoles d'intention signés
- Nombre de projets développés et mis en oeuvre
- Montant des financements collectés
- Nombre de congrès auxquels le Centre du patrimoine mondial a participé
- Nombre d'articles publiés et d'interventions reprises

#### Repères:

- Cinq projets, au minimum, développés en collaboration avec des partenaires pour 2010
- Financement par deux nouveaux donateurs
- Collaboration en cours avec, au moins, cinq organisations partenaires ou Etats parties, comprenant la signature de protocoles d'intention
- Participation à, au moins, deux congrès internationaux sur la conservation marine, présentant un article ou une intervention sur le programme marin du patrimoine mondial.

### **3e objectif : Renforcer les capacités de gestion des sites inscrits et proposés à l'inscription par l'établissement de réseau et par le partage de connaissances**

#### Actions entreprises:

- Actions visant à favoriser l'établissement d'un réseau au sein des intervenants professionnels sur les sites marins du patrimoine mondial
- Poursuite du développement d'un "Réseau de responsables du patrimoine mondial marin"
- Partage d'expérience entre les sites proposés à l'inscription, ainsi qu'entre ceux déjà inscrits
- Développement du concept de "site du patrimoine mondial marin - Centre d'Excellence", en collaboration avec des organisations partenaires

#### Résultats:

- Les sites du patrimoine mondial marin reconnus comme modèles d'excellence en bonne gestion
- Les sites du patrimoine mondial marin utilisés comme centres d'enseignement pour d'autres zones protégées dans le pays ou la région

#### Indicateurs de performance:

- Nombre de groupes de travail/réunions organisés pour les responsables de site
- Nombre de concepts "Centre d'Excellence" développés et mis en oeuvre
- Nombre d'enquêtes menées auprès des responsables de site

- Nombre de communications (courriels, visite de sites Internet, etc...)

Repères:

- Au moins deux groupes de travail organisés pour développer le concept de "Centre d'Excellence"
- Le document du "Centre d'Excellence" préparé
- Retour positif des responsables de site et des autres partenaires

## **B. Le Programme du patrimoine mondial pour les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) (Small Island Developing States, SIDS)**

### **Vision et mission du patrimoine mondial pour les Petits Etats Insulaires en Développement**

*La vision à vingt ans:* Lors de la prochaine réunion en charge du suivi du plan d'action de la Barbade, de 1994, visant au développement durable des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID), qui doit se tenir en 2014 (Barbade +20 ans), le patrimoine naturel et culturel d'une valeur universelle exceptionnelle dans les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) sera bien représenté sur la Liste du patrimoine mondial et sera, dans le même temps, exploité pleinement pour soutenir les activités de développement durable dans les îles des Caraïbes, de l'Atlantique, de l'Océan Indien et du Pacifique.

*La mission:* Le programme du patrimoine mondial pour les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) apportera son aide aux unités régionales concernées auprès du Centre du patrimoine mondial, en leur offrant une assistance technique dans la préparation de nouvelles propositions d'inscription au patrimoine naturel et culturel dans les Petits Etats Insulaires en Développement, et ce, dans le cadre la Stratégie globale de 1994 pour une Liste du patrimoine mondial représentative et équilibrée, crédible. Le programme développera aussi des projets pilotes visant à soutenir le développement durable en utilisant les sites indiqués du patrimoine mondial.

### **1er objectif: Accroître la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial en palliant à la sous-représentation de régions et de sous-régions particulières**

Actions entreprises:

- Promotion active de la *Convention du patrimoine mondial* de 1972 et aide à sa ratification
- Aide spécifique dans le processus de proposition d'inscription au patrimoine mondial, par l'établissement de Listes indicatives et l'incitation à la création de sites en série et trans-frontaliers, par l'organisation d'Etudes Thématiques et de rencontres d'experts, en particulier sur des catégories de patrimoines présents dans les PEID (par exemple: sur les paysages volcaniques, sur les routes de l'esclavage et de l'identité, sur les paysages de plantation, sur les sites archéologiques).

Résultats:

- Ratification de la *Convention* de 1972 par tous les PEID

- Meilleure représentation du patrimoine des Petits Etats Insulaires en Développement sur la Liste du patrimoine mondial, y compris pour les sites trans-frontaliers et les sites en série

Indicateurs de performance:

- Nombre de Petits Etats Insulaires en Développement qui ont ratifié la *Convention* de 1972
- Nombre de sites proposés à l'inscription et inscrits au patrimoine mondial
- Nombre de groupes de travail et de rencontres d'experts organisés

Repères:

- Ratification de la Convention de 1972 par tous les Petits Etats Insulaires en Développement restants avant 2014 (Sao Tomé et Príncipe en Afrique, Tuvalu, Tokelau et les Iles Cook dans la région Pacifique, les Bahamas aux Caraïbes)
- Tous les Petits Etats Insulaires en Développement auront établi une liste indicative avant 2014
- Au moins 15 nouveaux sites du patrimoine mondial situés dans les Petits Etats Insulaires en Développement avant 2014 (5 aux Caraïbes, 3 dans les régions Atlantique et Océan Indien, 7 dans la région Pacifique)

**2e objectif: Assurer une conservation efficace du Patrimoine mondial par une assistance technique à la préparation de gestion de site et par des plans de développement durable**

Actions entreprises:

- Développement d'actions d'aide spécifique dans le cadre des processus post-inscription, telles que la conservation, la gestion, la présentation au public et la surveillance des éléments du patrimoine tant naturel que culturel, ceci afin d'enclencher et d'aider un processus de développement durable

Résultats:

- Des sites du patrimoine mondial bien conservés et bien gérés pour les générations futures
- Des projets de développement durable pour les sites inscrits, ou proposés à l'inscription au patrimoine mondial, visant à atténuer les menaces et à accroître les effets bénéfiques tangibles pour les gouvernements et les communautés locales, effets liés à l'inscription à la Liste du patrimoine mondial

Indicateurs de performance:

- Nombre de plans de gestion de sites mis en oeuvre
- Nombre de projets pilotes de développement durable sur et aux alentours des sites du Patrimoine mondial
- Montant des recettes générées pour les gouvernements locaux et/ou les communautés locales

## **C. Sauvegarde et développement des villes, le programme des villes du patrimoine mondial**

### **Vision et mission du programme des villes du patrimoine mondial**

*La vision à vingt ans:* Avec plus de 200 villes historiques ou centre-villes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et leurs constants besoin d'amélioration, ou de développement des infrastructures, d'espace de logement et de bureau, le programme des villes du patrimoine mondial est à la pointe du progrès en matière de conservation du patrimoine urbain affrontant le défi permanent qui consiste à faire coexister les besoins de modernisation et d'investissement dans les villes historiques et les centre-villes, sans toutefois compromettre le caractère historique, les valeurs identitaires existantes, parmi lesquelles leur "valeur universelle exceptionnelle".

*La mission:* Faciliter une protection appropriée, une gestion de la conservation et un développement des villes du patrimoine mondial en renforçant l'utilisation d'un cadre théorique pour la conservation du patrimoine urbain, tout en fournissant une aide technique aux Etats parties pour la mise en œuvre de nouvelles approches et de nouvelles méthodologies

### **1er objectif: Assurer une conservation efficace du patrimoine mondial par l'utilisation de cadres théoriques adaptés et l'assistance technique à la mise en œuvre de méthodologies**

#### Actions entreprises:

- Organisation de conférences internationales et de séminaires ayant pour but de faciliter le débat sur les tendances et les thèmes spécifiques pour mettre en place ou mettre à niveau des standards internationaux qui incluent des façons d'envisager la gestion de la conservation des ensembles urbains historiques, tout en proposant des méthodologies à cet effet.
- Assistance technique plus particulièrement dans le cadre du processus post-inscription, par exemple: la conservation, la gestion et la surveillance des éléments du patrimoine, la mise en place et l'aide au développement durable

#### Résultats:

- Des villes du patrimoine mondial bien gérées et se développant selon les standards de la vie moderne, selon un modèle de développement durable tant dans le domaine social que dans l'écologie, au moyen de dispositions respectant leur valeur universelle exceptionnelle et codifiées dans des documents internationaux
- Des projets pilotes pour mettre en oeuvre de nouvelles approches et de nouvelles méthodologies dans le domaine de la conservation du patrimoine urbain des villes du patrimoine mondial

#### Indicateurs de performance:

- Nombre de congrès internationaux organisés
- Standards internationaux mis à niveau ou nouvellement mis en place
- Nombre de projets pilotes dans et aux alentours des villes du patrimoine mondial qui facilitent la mise en place de nouveaux modèles
- Nombre de plan de gestion de sites développés

Repères:

- Au moins cinq rencontres internationales organisées avant 2008 (Europe de l'Est, Asie, Pays Arabes, Amérique Latine, Afrique Sub-Saharienne) pour discuter du contexte local et des outils de sauvegarde des paysages urbains historiques en tant que contribution à une approche globale
- Une recommandation de l'UNESCO sur "la sauvegarde des paysages urbains historiques" soumise à la Conférence générale de l'UNESCO en 2009
- Au moins 5 sites pilotes parmi les villes du patrimoine mondial avant 2009 (une en Europe de l'Est, une en Asie, une dans les Pays Arabes, une en Amérique Latine, une dans l'Afrique Sub-Saharienne)
- Au moins 10 plans de gestion de sites développés pour les villes du patrimoine mondial avant 2010

#### **D. Indicateurs de performance pour le Programme des Forêts du Patrimoine mondial**

Le Programme des Forêts du patrimoine mondial a été approuvé par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 25e session (Helsinki, 2001). Les limites de son action sont consignées dans le projet "La stratégie du patrimoine mondial naturel" (soumis à l'approbation du Comité du patrimoine mondial lors de sa 30e session) et en tant que tel il est supervisé par cette même Stratégie. Un budget initial de 100.000 dollars EU a été approuvé pour la période 2002-2003. Un supplément de 20.000 dollars EU a été approuvé pour la période 2006-2007. Pendant cette période, un projet extrabudgétaire d'un montant de 23 millions de dollars EU, concentrant son action sur 21 biens du patrimoine mondial forestier, a été géré par l'équipe du patrimoine naturel du Centre du patrimoine mondial.

En 2005, il y a eu 89 sites forestiers et mixtes considérés comme Forêts du patrimoine mondial, dans 29 pays, couvrant une surface de 70.000.000 hectares, représentant 18% de toutes les forêts protégées dans le monde. La position du Comité du patrimoine mondial consiste uniquement à se placer au sein de mécanismes multilatéraux afin de jouer un rôle de leader dans la promotion de la conservation à long terme.

Ces indicateurs de performance du programme du patrimoine mondial des forêts sont basés sur des données provenant principalement de:

- i) une rencontre internationale d'experts en conservation forestière, tenue à Nancy (France) en mars 2005;
- ii) des leçons tirées des recommandations mises en œuvre suite à une rencontre tenue en 1998, dans la forêt du Patrimoine mondial de Berastagi (Indonésie);
- iii) sur le programme de travail de la Convention sur la Diversité Biologique dans les zones protégées, et son approche sur l'écosystème.
- iv) des leçons tirées de la mise en œuvre de plusieurs projets extrabudgétaires dans de nombreux biens forestiers du patrimoine mondial;
- v) de l'étude de l'IUCN, réalisée en 2004: *La Liste du patrimoine mondial: priorités pour l'avenir afin d'établir une liste crédible et complète de sites naturels et mixtes.*

Les repères sont relativement modestes, reflétant ainsi les limites des ressources disponibles sur lesquelles se concentrer et mettre en œuvre le programme forestier du patrimoine mondial

## **Vision et mission du programme des Forêts**

La vision à vingt ans: Les forêts du patrimoine mondial sont des modèles de conservation de zones forestières à un niveau tant national qu'international. Elles sont parties prenantes des processus de prise de décisions liées au paysage, et sont au cœur des moyens de subsistance dans le cadre d'un développement durable

La mission: Promouvoir une application la plus large possible de la *Convention du patrimoine mondial* par tous les intervenants en place, tant au niveau des personnes privées que des organisations, dans le but d'une conservation à long terme des forêts du patrimoine mondial et d'un développement durable.

### **1er objectif: Rassembler et diffuser l'information et le savoir sur les forêts du patrimoine mondial, et, le rôle de la *Convention du patrimoine mondial* dans leur conservation**

Actions entreprises:

- Publications, groupes de travail, présentations, et d'autres mécanismes visant à l'échange de savoir sont mis en œuvre.
- Le site Internet du programme forestier du patrimoine mondial apporte des informations appropriées et de haut niveau à tous les acteurs de la protection forestière dans le monde.

Résultats:

- Il y a une meilleure compréhension, par les toutes les parties engagées dans la conservation dans le monde, des avantages comparatifs de la *Convention du patrimoine mondial*
- La *Convention du patrimoine mondial* est utilisée comme un levier par tous les acteurs en place pour promouvoir leurs objectifs de conservation de la forêt.
- La réputation de la *Convention du patrimoine mondial*, en tant qu'outil de référence pour la gestion efficace des zones de forêt protégée, est améliorée.

Indicateurs de performance:

- Nombre d'événements ayant pour but la diffusion d'informations et de savoir
- Nombre des principales ONG internationales engagées dans la conservation ayant participé aux rencontres du Comité du patrimoine mondial.
- Existence et pertinence du contenu de la rubrique "Forêt" sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial

Repères:

- 2 événements ayant pour but la diffusion d'informations/de savoir se tiendront tous les 2 ans (par exemple: publication, groupe de travail, communication lors de rencontres internationales).
- Au moins deux principales ONG internationales engagées dans la conservation participeront au Comité du patrimoine mondial en 2007 et 2008.

- Le nombre de visites à la rubrique "programme forestier du patrimoine mondial" sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial passera de 80 par mois (janvier à avril 2006) à 240 par mois (janvier à avril 2008)

**2e objectif: aider les biens du patrimoine mondial à intégrer un contexte plus vaste avec le Patrimoine mondial auxquels ils sont liés pour des raisons écologiques.**

Actions entreprises:

- l'une des composantes des initiatives actuelles et à venir du Centre du patrimoine mondial concernant les biens du patrimoine mondial forestier est en étroite relation avec le paysage, insistant sur l'interaction des processus écologiques dans et aux alentours du bien.

Résultats:

- L'intégrité écologique à long terme des biens du patrimoine mondial forestier est accrue.

Indicateurs de performance:

- Nombre de directeurs de site du patrimoine mondial forestier participant à des processus de décision concernant le paysage.
- Les initiatives concernant le paysage prennent en compte les intérêts des biens du patrimoine mondial forestier

Repères

- Au moins 4 responsables de bien du patrimoine mondial forestier sont officiellement impliqués dans un processus de prise de décision concernant le paysage conformément à la décision patrimoine mondial d'ici la 32<sup>e</sup> session.
- Au moins deux sites du patrimoine mondial forestier ont augmenté leur participation à la Réserve Biosphère UNESCO conformément à la décision d'ici la 32<sup>e</sup> session.

**3e objectif: Trouver et tirer profit d'opportunités ayant pour but de diriger les aides techniques et financières vers les forêts du patrimoine mondial dans le but d'accroître les capacités de gestion tout en restant en accord avec les actions prioritaires de gestion.**

Actions entreprises:

- Des projets extrabudgétaires sur les sites des forêts du patrimoine mondial sont développés et coordonnés par le Centre du patrimoine mondial.
- Des organisations partenaires, agissant dans le domaine de la conservation, coordonnent leurs investissements sur et aux alentours des sites du patrimoine mondial forestier, avec une contribution du Centre du patrimoine mondial.
- Coopération accrue entre le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et le programme Homme et Biosphère de l'UNESCO (MAB).

Résultats:

- Les ressources disponibles pour la conservation des sites du patrimoine mondial forestier sont utilisées avec efficacité et les problèmes prioritaires sont résolus.
- La mise en œuvre efficace des programmes et conventions de l'UNESCO concernant le développement durable forestier et la conservation des forêts.

Indicateurs de performance :

- Engagement du Centre du patrimoine mondial dans des projets extrabudgétaires se concentrant sur le patrimoine mondial
- Coopération entre le Centre du patrimoine mondial et le programme MAB

Repères

- Participation du Centre du patrimoine mondial a, au moins, 5 projets extrabudgétaires se concentrant sur les forêts du patrimoine mondial conformément à la décision d'ici la 32<sup>e</sup> session.
- Coopération entre le Centre du patrimoine mondial et le programme MAB sur, au moins, deux initiatives ayant trait à l'exploitation forestière de développement durable et à la conservation des forêts conformément à la décision d'ici la 32<sup>e</sup> session.

## **E. Le Programme du tourisme durable du patrimoine mondial**

L'importance primordiale du tourisme pour le patrimoine mondial, qui est à la fois une chance et une menace, s'il est mal géré, a été reconnue par le Comité du patrimoine mondial lorsqu'il a autorisé, en 2001, le Centre du patrimoine mondial à développer le programme d'tourisme durable du patrimoine mondial. Le programme s'est, depuis lors, beaucoup développé.

*La vision à vingt ans:* Suite au travail effectué au cours des cinq dernières années, de grands progrès ont été réalisés dans l'élaboration d'un processus viable combinant le tourisme et la conservation sur les biens du patrimoine mondial. Les leçons tirées ont fourni un cadre et des méthodes de travail afin de poursuivre les activités du programme. Celles-ci utilisent les forces des Nations Unies, l'importance reconnue du patrimoine mondial, ces deux éléments associés aux capacités d'une ONG internationale à mettre en oeuvre une formation de base et des activités de développement communautaire.

*La mission:* La mission du programme touristique est d'aider le Comité et la direction des sites, en utilisant le tourisme comme un élément favorable au maintien de la valeur des sites du patrimoine mondial et au recul des menaces pesant sur ces sites. Les quatre domaines d'activité du programme sont:

- Faciliter le travail des antennes régionales du Centre du patrimoine mondial;
- Augmenter la capacité du patrimoine mondial à planifier et à gérer le tourisme;
- Développer des moyens de subsistance alternatifs pour les communautés locales, et
- Inciter l'industrie touristique à avoir une influence plus grande sur la conservation des sites.

En général, le programme touristique facilite les relations entre les acteurs de l'écotourisme et les différents protagonistes de la conservation des sites, de plus le programme développe des outils et des méthodes de travail pour des applications pratiques du tourisme. Des politiques de gestion et des processus d'application du tourisme de masse sur les biens du patrimoine mondial sont développés, y compris des processus pour déterminer le nombre maximum de visiteurs, l'interprétation que font les visiteurs du patrimoine mondial, l'engagement du secteur privé, le

développement d'activités liées au tourisme dans les communautés, et la recherche de méthodes de travail afin d'aider les sites à gérer leurs coûts de fonctionnement. Le programme favorise le développement de méthodes de planification afin que le développement touristique reste dans les limites de l'acceptable, sans déroger aux valeurs qui ont valu aux sites d'être inscrits au patrimoine mondial.

Le programme apporte des conseils dans le domaine touristique, par exemple, il contribue à l'établissement du rapport sur la conservation du site, et à la conception et à la gestion de projets. Le programme s'est engagé dans la formation de responsables de sites et de décideurs politiques sur le sujet de l'écotourisme et des ses méthodes afin de communiquer à ces responsables de site et à ces décideurs locaux une vision du tourisme qui reflète les valeurs du patrimoine mondial. La formation s'est déroulée au Sri Lanka, au Bénin, au Vietnam, en Russie, en Chine, en Amérique Centrale et d'autres sessions se dérouleront dans l'avenir. Le matériel éducatif se développe. Le manuel de tourisme destiné aux responsables de site (patrimoine mondial, document #1) est désormais disponible en anglais, en espagnol, en chinois, et en vietnamien.

Depuis 2001, le programme du tourisme durable du patrimoine mondial met en place un certain nombre de projets liés au tourisme. Ceux-ci se déclinent en initiatives visant à construire des logements pour le personnel des sites, en formations professionnelles pour les autochtones afin qu'ils intègrent l'industrie touristique, en actions ayant pour but une prise de conscience par les communautés locales au travers de campagnes de conservation, et en suscitant l'intérêt de l'industrie touristique pour ces efforts. Ces projets ont constitué la base du développement du programme touristique du patrimoine mondial et ont encouragé des initiatives bien au-delà de ce que l'on aurait pu imaginer. Un bon nombre de ces activités, comme la mise en place d'un planning de visites et d'un système de gestion des visiteurs seront renforcées par de nouvelles séries d'activités, programmées pour 2006 et destinées à consolider les efforts déjà réalisés.

### **1er objectif: Apporter une aide au travail du Comité du patrimoine mondial et aux représentants régionaux du patrimoine mondial**

Actions entreprises:

- La planification de l'aspect public/touristique du site est un élément des dossiers d'inscription
- des actions initiées par les représentants du programme du patrimoine mondial qui utilisent la structure éducative du programme sur l'écotourisme, la planification touristique, le financement de sites, l'interprétation du terme "Valeur universelle exceptionnelle";  
Coordination avec d'autres programmes thématiques du patrimoine mondial sur des politiques et des actions communes à mener.
- Coordination et harmonisation des politiques et des méthodologies touristiques avec les Organisations consultatives (ICOMOS, IUCN, ICCROM);
- Orientations globales de planification de l'utilisation publique des sites utilisées par les Etats parties dans le cadre du développement de l'ouverture au public et/ou de plans de gestion;

#### Résultats:

- Programme du tourisme durable du patrimoine mondial est pleinement intégré à toutes les activités

#### Indicateurs de performance:

- Nombre de groupes de travail sur l'écotourisme du patrimoine mondial organisés, et nombre de projets créés avec la participation des Bureaux Régionaux.
- Nombre d'initiatives développées avec les autres programmes du patrimoine mondial;
- Nombre de plans d'utilisation par le public du site soumis par les Etats parties avec les dossiers d'inscription.

### **2e objectif: Accroître la capacité des biens du patrimoine mondial à planifier et à gérer le tourisme**

#### Actions entreprises:

- Le manuel de tourisme du patrimoine mondial publié en espagnol, anglais, français, russe, chinois, vietnamien, et arabe ;
- Des planifications touristiques de sites dans chacune des cinq régions du patrimoine mondial accompagnant ou non des dossiers d'inscription;
- Des planifications touristiques de sites mises en œuvre sur les sites mentionnés ci-dessus;
- La formation du personnel du Centre du patrimoine mondial à la planification écotouristique;
- Création et traduction du matériel éducatif sur l'écotourisme du patrimoine mondial pour les responsables de site;
- Groupes de travail sur l'utilisation du tourisme afin de financer les sites et les concessions;
- Renforcement des capacités de gestion communes pour des initiatives avec d'autres programmes thématiques;

#### Résultats:

- Capacité accrue pour les sites du patrimoine mondial à diffuser largement des techniques de planification et de gestion

#### Indicateurs de performance:

- Nombre de planifications touristiques de sites créées sur les biens du patrimoine mondial dans les cinq régions,
- Nombre de planifications touristiques mises en œuvre sur les sites;
- Nombre d'employés de sites formés à la planification écotouristique;
- Nombre de langues dans lesquelles est traduit le manuel de tourisme du patrimoine mondial;
- Quantité de matériel éducatif sur l'écotourisme du patrimoine mondial ;
- Nombre de groupes de travail réunis et de publications éditées sur l'écotourisme et sur les mécanismes/politiques de financement des sites.

### **3e objectif. Promouvoir des moyens de subsistance alternatifs pour les communautés locales**

#### Actions entreprises:

- des projets pilotes développés dans les communautés autour des sites du patrimoine mondial utilisant le tourisme comme un moyen de subsistance alternatif afin d'atténuer les menaces envers les sites;
- renforcement de la prise de conscience par les communautés locales de l'importance du patrimoine mondial en complément à un développement des activités économiques.

#### Résultats:

- projets-types présentés dans les cinq régions du patrimoine mondial, utilisant les sites du patrimoine mondial et le tourisme pour développer des moyens de subsistance alternatifs

#### Indicateurs de performance:

- Nombre de projets pilotes dans les communautés locales autour des sites du patrimoine mondial utilisant le tourisme comme un moyen de subsistance alternatif;
- Nombre d'initiatives visant à un renforcement de la prise de conscience du patrimoine mondial

### **4e objectif : Inciter l'industrie touristique à avoir une influence plus grande sur la conservation des sites**

#### Actions entreprises:

- Dans les cinq régions du patrimoine mondial, partenariats, traités et accords signés avec des entreprises touristiques souhaitant contribuer directement à la conservation du site en résolvant des problèmes de gestion des visiteurs et de développement touristique, en améliorant les capacités de gestion du site, en aidant les communautés locales et en rendant plus grande la prise de conscience par leurs clients;
- Dans les cinq régions du patrimoine mondial, des partenaires issus de l'industrie touristique mènent à bien des projets communs sur les sites, en collaboration avec le patrimoine mondial, les bureaux régionaux de l'UNESCO et les directions des sites
- Communication sur les partenariats par des voies promotionnelles appropriées.

#### Résultats:

- Les entreprises leader de l'industrie touristique s'engagent à résoudre les problèmes liés à la gestion des visiteurs et à l'infrastructure des sites, en donnant des fonds et en apportant une aide pratique et opérationnelle aux projet du tourisme durable sur les biens du patrimoine mondial, et en contribuant financièrement aux activités en cours du programme du tourisme durable du patrimoine mondial.

#### Indicateurs de performance:

- Nombre d'actions menées par les tour-opérateurs ou leurs associations professionnelles pour résoudre les problèmes des sites;
- Nombre d'initiatives entreprises pour aide la gestion des sites ou les communautés locales, soit par une contribution financière, soit par une aide pratique et opérationnelle ;

- Nombre d'actions de communication incitant à relater ces activités par des voies promotionnelles appropriées.

## **F. Programme du patrimoine mondial pour la Sauvegarde de l'architecture en terre**

Ce programme qui concernait principalement la région de l'Asie Centrale est en train d'être reformulé pour d'autres régions.

### **III. Projet de décision**

#### **Projet de décision: 30 COM 12**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Ayant examiné le document WHC-06/30.COM/12,*
2. *Rappelant la décision **29 COM 12** adoptée lors de sa 29e session (Durban, 2005),*
3. *Insistant sur le fait que se fixer des résultats précis mais réalistes et mesurables et mettre en place des indicateurs sont deux éléments essentiels pour une évaluation et un contrôle efficace des performances,*
4. *Prend note de la mise en place d'indicateurs de performance pour tous les programmes thématiques du patrimoine mondial selon les quatre Objectifs stratégiques fixés lors de sa 26e session (Budapest, 2002) ;*
5. *Encourage le Directeur du Centre du patrimoine mondial à chercher les fonds appropriés pour ces programmes thématiques et invite les donateurs à verser leur contribution à cet effort ;*
6. *Accepte de lancer une phase de planification stratégique dans le cadre global de gestion axée sur les résultats (GAR) en étroite collaboration avec toutes les parties concernées et les projets proposés dans la feuille de route ;*
7. *Demande aux Etats parties et aux sources de financement d'apporter leur aide financière aux projets inscrits dans la feuille de route.*